

Energie 2025 part A (FR0013179611) OPCVM de droit français géré par VESTATHENA

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « Actions Internationales », Energie 2025 a pour objectif d'obtenir, sur un horizon supérieur à 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI World Energy (code Bloomberg : NDWUENR) calculé en euros et dividendes réinvestis.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le Fonds investit en actions internationales, de toutes tailles de capitalisation, agissant dans le domaine de l'énergie au sens large incluant :

- La recherche, le développement et la commercialisation de pétrole et de gaz (sociétés pétrolières et gazières de toutes tailles de la « junior » à la « major »),
- Les services pétroliers,
- Le raffinage,
- les fournisseurs d'équipements et d'infrastructures,
- Le transport,
- Les énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse,...),
- l'efficacité énergétique (dans l'industrie et le bâtiment, les systèmes de transport avancés, les semi-conducteurs,...).

L'univers de valeurs :

On recense plus de 1000 sociétés cotées dans le monde sur le seul segment énergie (source : PWC), dans notre processus de gestion, nous nous attacherons à analyser une centaine de valeurs.

Ces dernières sont sélectionnées selon plusieurs critères au travers d'une étude minutieuse et indépendante des valeurs :

A partir d'une analyse financière fondamentale classique, les décisions d'investissement s'appuient sur une connaissance maîtrisée du secteur de l'énergie. Le Fonds Energie 2025 identifie les anomalies de valorisation et fonde ses convictions sur une analyse approfondie et élaborée par la société de gestion, dont les principaux éléments sont les suivants :

- Les caractéristiques propres à l'entreprise, fiabilité de ses prévisions, compétence et continuité de son management, positionnement concurrentiel, caractéristiques de son segment d'activité.
- L'état de sa structure financière,
- Le risque spécifique de l'investissement lié au secteur, à l'historique de la société, à la fiabilité des prévisions de résultats, et à la liquidité du titre.
- La détermination d'un objectif de cours à partir des prévisions de résultats recueillies et de l'application de la ou des méthodes de valorisation les mieux adaptées au dossier étudié.

Les décisions d'investissement sont réalisées après avoir rencontré au préalable les équipes dirigeantes des sociétés. En outre, l'équipe de gestion recueille et tient à jour un maximum d'informations sur les sociétés suivies. Celles-ci proviennent de rencontres avec les entreprises, de l'ensemble des publications des sociétés ainsi que des informations en provenance de la presse professionnelle, des bases de données financières et des analyses réalisées par les sociétés de bourse.

Le Fonds sera en permanence au minimum exposé à hauteur de 75% de son actif net en actions internationales. L'investissement dans des titres des pays émergents n'excèdera pas 20% de son actif net. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en actions de toutes capitalisations.

Le Fonds pourra recourir à hauteur de 20% maximum de l'actif net aux instruments financiers du marché monétaire (BTF...) pour gérer sa trésorerie.

Le Fonds pourra être exposé dans la limite de 100% de son actif au risque de change via des investissements en actions internationales libellées dans une devise autre que l'euro.

L'analyse de la qualité de crédit des titres ne repose pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations de crédit émises par des agences de notation mais également sur l'analyse fondamentale des émetteurs qui est réalisée par la société de gestion.

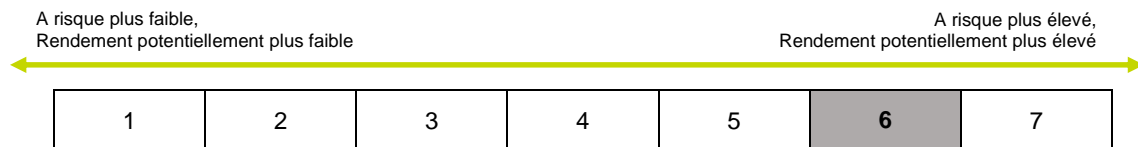
Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens et/ou en FIA à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou non par VESTATHENA, et de toute classification.

Il peut également intervenir sur les :

- Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture des risques d'action et de change. L'OPCVM peut être surexposé jusqu'à 100% de son actif par le biais de ces contrats financiers sur actions ou taux.
- Emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le FCP capitalise ses résultats nets et ses plus-values nettes ; la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+3.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du Fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] : La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 6. Cette catégorie reflète la volatilité des marchés actions de la zone actions internationales sur lequel le Fonds investit, ainsi que le risque lié à la concentration éventuelle du portefeuille sur des émetteurs appartenant à des secteurs spécifiques. Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité lié à la présence dans le portefeuille de moyennes capitalisations plus sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente ;
- Risque de contrepartie : c'est le risque que la partie avec laquelle un contrat qui a été conclu ne tienne pas ses engagements. Le FCP peut entrer dans des opérations de gré à gré avec une contrepartie dont l'insolvabilité pourrait conduire le FCP à liquider ses positions à perte.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants *	2,01% TTC
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence MSCI World Energy (calculé en euros et dividendes réinvestis).
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice :	0%

* Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.vestathena.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

Date de création de la part : 5 octobre 2016.

Les performances de la part A seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de fin 2017

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) : Le prospectus complet de l'OPCVM, les documents d'information clé des parts A, B et Fondateurs et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : VESTATHENA, 65, rue de Monceau, 75008 Paris.

Autres catégories de parts : part Fondateurs et part B

Lieu et modalités d'obtention autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (VESTATHENA 65, rue de Monceau, 75008 Paris ; 01 83 79 04 98).

La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.vestathena.com et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de VESTATHENA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. VESTATHENA est une société de gestion de portefeuille agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 mai 2017.